

# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

07 mars 2011



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962 AU MONUMENT AUX MORTS DE MACOT CHEF-LIEU, EN MÉMOIRE DES VICTIMES MILITAIRES ET CIVILS, FRANÇAIS OU ALGÉRIEN, DU DRAME QUI A ÉTÉ LE CONFLIT D'AFRIQUE DU NORD AFFECTANT PRINCIPALEMENT L'ALGÉRIE, MAIS AUSSI LE MAROC ET LA TUNISIE.  
*PHOTOS : MM. le maire et Georges BERARD, président des anciens combattants, en compagnie des enfants Audrey et Rémy FINET et Théo BESSON.*

## Conseil municipal du 07 MARS 2011

**Présents** : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. René ALLAMAND, DAVID ALLEMOZ, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Patrice MEREL, conseiller municipal, (pouvoir à M. Marin VIVET GROS)

M. Jean Luc BROCHE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07 février 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur René ALLAMAND demande que la délibération relative à l'approbation de la prospective financière soit retirée de l'ordre du jour car certains points méritent d'être approfondis. Il préférerait que le conseil municipal puisse travailler plus en détail sur cette prospective avant de la voter.

Monsieur le maire rappelle que la prospective proposée n'engage pas la collectivité pour les années à venir. C'est une analyse rétrospective qui permet de prévoir l'enveloppe annuelle pouvant être consacrée aux projets pour les cinq à venir. Ce document présenté par le cabinet Comète à l'ensemble du conseil municipal le 21 février dernier a été expliqué et commenté. Monsieur le maire prend acte de la demande de monsieur René ALLAMAND et propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande par un vote.

Le conseil municipal décide de conserver à l'ordre du jour la délibération relative à l'approbation de la prospective financière. (votants : 19, pour : 12, contre : 7, René ALLAMAND, André BROCHE, David ALLEMOZ, Marin VIVET GROS, Yves BRIANCON, Robert ASTIER, Joël OUGIER SIMONIN).

## Ressources humaines

### 1. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>RE</sup> CLASSE (C) EN UN POSTE DE RÉDACTEUR (B)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent de la collectivité peut être nommé au grade de rédacteur par voie de promotion interne.

Ainsi, il propose donc la transformation d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe (catégorie C) en un poste à temps complet de rédacteur (catégorie B).

**Le conseil municipal décide de transformer le poste dans les conditions énoncées ci-dessus .**  
(Votants : 19, pour : 19)

### 2. PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

Suite au règlement de formation pour le personnel voté lors du dernier conseil municipal, madame Sylvie MAITRE explique que la commission, composée de représentants des élus et du personnel au comité technique paritaire, a travaillé sur un plan de formation à destination du personnel pour l'année 2011.

Le groupe de travail a souhaité mettre en place pour 2011 uniquement des formations délivrées par le CNFPT. Ces formations pourront être communes à plusieurs services et décentralisées sur le canton (ex : Gestion du temps de travail et des plannings pour les

chefs de service, viabilité hivernale pour les services techniques...). Des actions spécifiques pourront également être envisagées selon les services.

Monsieur le maire souhaite remercier madame Sylvie MAITRE et l'ensemble du personnel qui ont travaillé sur ce document.

**Le conseil municipal approuve le plan de formation à destination du personnel pour l'année 2011. (Votants : 19, pour : 19)**

## Affaires générales

### 1. SAEM PLAGNE RÉNOV'

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 4 dossiers achevés :

- madame Virgine ROUBLIQUE ZURMELY - rénovation appt 13 La Meije à Plagne Centre - aide de 4 797 € ( soit 2 398,50 € pour la commune et 2 398,50 € pour la SAP) pour 23 987,36 € de travaux.
- monsieur Stephan CAO - rénovation appt n° 702 Le Jannu à Plagne Centre - aide de 2 733,00 € ( soit 1 366,50 € pour la commune et 1 366,50 € pour la SAP ) pour 13 664,73 € TTC de travaux.
- madame Annette GAIGNARD - rénovation appt n° 54 Everest à Plagne Centre - aide de 5 000 € ( soit 2 500 € pour la commune et 2 500 € pour la SAP ) pour 25 250 € TTC de travaux.

-monsieur Marc JOUVE - rénovation appt n° 742 Le France à Plagne Centre - aide de 2 469 € ( soit 1 234,50 € pour la commune et 1234,50 € pour la SAP ) pour 12 344,52 € TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 4 dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)**

## **2. BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL EDELWEISS**

Monsieur Robert ASTIER présente la demande de renouvellement de bail de la Sarl Edelweiss pour les lots 100, 101, 102, 103 et 108 situés dans la résidence « Le Vercors » à Plagne Centre.

Il propose de fixer le loyer à 211 euros TTC par m<sup>2</sup> (auparavant : 192 euros TTC par m<sup>2</sup>).

**Le conseil municipal approuve le renouvellement du bail pour les lots 100, 101, 102, 103 et 108 situés dans la résidence «le Vercors» à Plagne Centre dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

## **3. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS**

Monsieur le maire fait part de la demande de monsieur AMIGUES de pouvoir installer une activité de trampoline élastique à Belle plagne.

Il propose de mettre à disposition de ce prestataire le terrain cadastré section M n° 2392 en contrepartie d'une redevance de 200 € pour la période du 07 mars au 30 avril 2011.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le maire précise que monsieur AMIGUES pourra uniquement exploiter cette activité. Ceci sera mentionné dans la convention.

**Le conseil municipal approuve la mise à disposition du terrain cité ci-dessus dans les conditions énoncées et autorise monsieur le maire à signer la convention. (votants : 19, pour 19)**

## **4. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur André BROCHE fait part des difficultés rencontrées avec la location de la vaisselle à la salle polyvalente. En effet, lors de manifestations importantes, il manque toujours de la vaisselle. Afin d'avoir un équipement complet et optimum pour la location, la collectivité devrait réaliser un investissement important.

Monsieur André BROCHE propose ainsi de supprimer la location de la vaisselle. En revanche, les autres tarifs de la salle polyvalente restent inchangés.

Monsieur Marin VIVET GROS se demande s'il est judicieux de continuer à louer la salle à ce tarif, un peu plus élevé que certaines salles du canton.

Monsieur André BROCHE rappelle que le conseil municipal avait fixé ces tarifs afin d'intégrer le coût de la prestation du ménage de la salle.

**Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux conditions de location des salles communales telles qu'énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

## **5 APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE D'UN AN AVEC LA MAISON DU TOURISME (MATO).**

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que la convention d'objectifs et de moyens de la MATO arrive à échéance le 31 mars 2011. Il propose ainsi de la renouveler pour une année.

Monsieur Bernard AUBONNET présente les modifications apportées à cette nouvelle convention :

- Il a été ajouté la liste du matériel mis à disposition de la maison du tourisme par la commune.

- Ajout d'une remarque dans l'objet de la convention: assurer la mission évènementielle pour le compte de l'OPGP.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle, qu'en début de mandat, il s'était engagé à ne plus augmenter le budget de la Mato dès que celui serait stabilisé. Pour 2011, le montant de la subvention qui sera proposé lors du vote du budget de la commune présentera une augmentation de 2% liée au coût de la vie.

Depuis le début du mandat, monsieur Bernard AUBONNET rappelle qu'un travail important, de la part des équipes de la Mato, a été réalisé afin que la gestion de la structure arrive à un résultat qui devrait être satisfaisant.

Madame Ginette REBUFFET demande si les associations locales peuvent s'appuyer sur la logistique de la MATO.

Si la demande est faite relativement en amont et si l'organisation interne de la structure le permet, monsieur Bernard Aubonnet répond que la MATO peut apporter une aide lors d'organisation de manifestations locales.

Monsieur Michel BORLET met en évidence une phrase de la convention qui, pour lui, risque de générer une méprise entre les missions des deux structures « MATO et OPGP ».

Monsieur Bernard AUBONNET explique que cette phrase a été ajoutée afin de souligner l'importance de la participation des offices du tourisme de la grande Plagne dans l'OPGP.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite que le montant réel de la subvention, soit 1 450 000 euros de subvention et 83 000 € de budget alloué par la commission tourisme sport, soit bien pris en compte ainsi que l'augmentation de 500 000 € de cette dernière depuis 3 ans. Il demande de rester vigilant sur ce budget afin que celui-ci reste stable dans les 3 ans à venir. Il fait part de son désaccord avec l'enveloppe allouée à la commission tourisme qui s'ajoute à cette subvention.

Monsieur Bernard AUBONNET est d'accord avec monsieur Joël OUGIER SIMONIN. Il admet que la subvention a beaucoup augmenté durant ces dernières années notamment pour prendre en compte les investissements de la structure.

En revanche, cette dernière a permis, grâce à l'effort de la commune, de stabiliser le budget et de permettre à la structure de continuer à fonctionner.

Il s'engage, de nouveau, devant le conseil municipal à ce que la subvention subisse uniquement une majoration liée au coût de la vie dans les années à venir.

Monsieur Michel BORLET souhaite avoir la garantie que la commune n'achètera plus de véhicules pour la MATO. Monsieur Bernard AUBONNET répond que ceci a bien été acté.

Monsieur Marin VIVET GROS trouve anormal que les plus hauts salaires de la structure subissent encore une augmentation cette année.

Monsieur Bernard Aubonnet rappelle que l'augmentation de l'ensemble des salaires résulte de la convention collective de la structure et que c'est une obligation (1,78% pour les bas salaires, et 0,80% pour les hauts salaires).

Monsieur Bernard AUBONNET, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

**Le conseil municipal approuve et autorise monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens tripartite (avec la commune d'Aime et la maison du tourisme) pour une année. (Votants : 18, pour : 13, abstention : 5, Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS + pouvoir Patrice MEREL).**

## Finances

### 1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du réaménagement de la bibliothèque de Macot La Plagne (sites de Macot et de La Plagne), madame Sylvie MAITRE rappelle que des investissements ont été programmés concernant le renouvellement du logiciel de gestion des ouvrages ainsi que le matériel informatique. Pour ce type d'investissement, la commune peut prétendre à une aide de la part du conseil général de la Savoie, de Savoie biblio et de l'assemblée des pays de Savoie.

Elle propose ainsi de solliciter auprès de ces structures l'aide la plus élevée possible.

**Le conseil municipal sollicite auprès des structures citées ci-dessus l'aide la plus élevée possible. (Votants : 19, pour : 19)**

### 2 APPROBATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Monsieur le maire rappelle la présentation du 21 février dernier à l'ensemble du conseil municipal, par le cabinet Comète, de la prospective financière actualisée au 1er janvier 2011. La nouvelle version de la prospective intègre les résultats de 2010, les objectifs du budget 2011, une augmentation annuelle des dépenses de 2,5% et une estimation des recettes très prudente eu égard aux réformes fiscales et au contexte économique.

Monsieur le maire met en évidence la capacité

d'investissement renforcée de la commune dans cette nouvelle prospective. Il sera en effet possible de réaliser 25 630 000 € d'investissement sur le mandat sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux communaux de la fiscalité directe locale. Les prévisions, en début du mandat, permettraient un investissement de 28 500 000 € mais avec un recours à l'emprunt de 11 500 000 € et une augmentation des taux de 15% en 2014. Monsieur le maire ajoute que la collectivité peut donc investir 4 millions € par an jusqu'en 2014 sans réduire la capacité de financement du prochain mandat.

Par ailleurs, monsieur le maire évoque les projets qui figurent d'ores et déjà dans la nouvelle prospective :

- Réalisation d'un parking à Plagne Centre afin de pallier le manque de stationnement (120 000 € sur 25 ans à partir de 2013/2014).
- Rénovation des galeries pour 4 500 000 €.
- Réaménagement de la salle polyvalente de Plagne Bellecôte (1M€) et rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte (1,5 M€). Financement par un emprunt du SIGP et remboursement à partir de 2014.
- Maintien d'une enveloppe de 2 000 000 € pour l'investissement courant.

Ces projets ont été intégrés dans la prospective afin que le conseil municipal ait une vision concrète de la capacité de financement de la commune. En revanche, monsieur le maire rejoint monsieur René Allamand sur la nécessité d'organiser des réunions de travail dans le cadre de ces différents projets. Monsieur René ALLAMAND indique qu'il ne remet pas en cause la justesse de la prospective, mais il aurait souhaité que le conseil municipal puisse travailler plus en détail sur les projets avant qu'ils ne soient inscrits.

Monsieur le maire rappelle les conseils municipaux informels d'ores et déjà programmés pour travailler en commun sur ces projets notamment sur celui des galeries.

Dans le cadre de la rénovation des galeries, monsieur André BROCHE aurait aimé que le coût des acquisitions foncières et des réaménagements nécessaires à la réalisation du projet soient prévus dans la prospective. Monsieur le maire rappelle que la prospective reste un outil de travail qui n'a rien de définitif, l'important étant de confirmer la faisabilité des projets.

Madame Sylvie MAITRE pense qu'il est temps maintenant que le conseil municipal arrête les projets qu'il veut mettre en oeuvre durant les 3 prochaines années, elle estime que la prospective apporte l'éclairage financier nécessaire pour faire des choix.

Monsieur Marin VIVET GROS demande la raison pour laquelle le budget des travaux a été réduit alors qu'il est possible d'investir 4 596 000 € pour 2011. Monsieur le maire rappelle que ce montant englobe les projets et l'investissement courant.

Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN, monsieur le maire précise que la prospective a été réalisée par le cabinet COMÈTE sur la base des données fournies par la commune.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN émet un doute quant à la justesse de cette prospective car il ne connaît pas les bases qui ont permis de la réaliser. Il aurait souhaité que ces données soient discutées en conseil municipal et dans les différentes commissions avant d'être fournies au cabinet Comète. Monsieur le maire répond qu'il est important de prévoir et d'acter un programme pour les trois ans à venir, car depuis le début du mandat, les projets sont reportés chaque année sans être finalisés. De plus, monsieur le maire déplore le manque d'investissement de la part des conseillers municipaux qui n'apportent aucune nouvelles idées afin d'améliorer le cadre de la vie de la commune. Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle que monsieur le maire est président de l'ensemble des commissions communales et qu'il se doit d'être présent lors des réunions afin de connaître les intentions des conseillers municipaux.

Monsieur Bernard Aubonnet estime que tous les travaux et projets sont régulièrement abordés dans les commissions et dans les comptes rendus qui suivent pour que l'ensemble des conseillers municipaux soit au courant de leurs teneurs et de leurs coûts réels. Monsieur Joël Ougier Simonin explique qu'il ne remet pas en cause le programme cité dans la prospective, il aimerait seulement connaître les données en recettes et en dépenses qui ont servi pour la réalisation de la prospective. Il estime qu'il manque de concertation au sein du conseil municipal. Monsieur le maire est surpris par ces propos car encore une fois, une présentation complète de cette prospective a été délivrée au conseil municipal par le cabinet Comète, qui était à la disposition de tous les membres du conseil pour justement répondre à toutes leurs questions. Il demande à monsieur Joël OUGIER SIMONIN la raison pour laquelle il n'a pas posé de questions ?

Monsieur Robert Astier se demande pourquoi la commission créée pour les travaux des galeries ne se réunit plus. Monsieur le maire rappelle que le projet a déjà été finalisé et validé par le conseil municipal. La commission n'a donc aucune raison de se réunir puisqu' aucune modification n'a été apportée.

Il semble à monsieur Robert Astier que des modifications ont été apportées sans en référer au conseil municipal ou à la commission. Monsieur le maire maintient qu'aucune modification importante, mis à part quelques détails sans répercussion sur les plans validés ou sur le financement, n'a été apportée.

Monsieur André Broche considère que la prospective reflète tout à fait ce que le cabinet Comète a présenté lors du dernier conseil informel. En revanche, il demande qu'un travail sur le budget soit amorcé dès l'automne (chiffrage des gros projets) afin de connaître les possibilités de la commune en terme d'investissement pour les travaux courants.

Monsieur le maire répond qu'il est difficile de travailler sur le budget dès l'automne car les chiffres ne sont pas encore très connus (attente de rentrée de recettes).

Par rapport à cela, la prospective permet justement de donner une enveloppe budgétaire sur lequel le conseil municipal peut s'appuyer pour travailler en amont. Il ajoute qu'il est d'ores et déjà possible de travailler sur une enveloppe d'1 500 000 € de capacité financière pour les investissements courants chaque année avant même d'avoir finalisé les budgets et ce jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur André Broche pense que le conseil municipal va devoir décider des priorités pour 2012 car le montant d'investissement a été réduit.

**Le conseil municipal approuve l'approbation de la prospective financière de la commune pour la période de 2010 à 2016. (Votants : 19, pour : 14, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN, abstention : 4, Robert ASTIER, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS + pouvoir Patrice MEREL)**

## Urbanisme - Environnement

### 1. PLANS D' ACTIONS - CHARTE NATIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André BROCHE rappelle que la commune a signé la charte de l'association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) en faveur du développement durable dans les stations de montagne. Depuis cette signature, monsieur André BROCHE informe que la commune s'est engagée de manière significative dans la démarche et fait partie des communes signataires les plus avancées dans le projet. Il rappelle qu'un comité local composé d'élus, de services de la commune, et de socio-professionnels travaille actuellement sur des plans d'actions afin de mettre en place des mesures environnementales à court, moyen et long terme.

Monsieur André BROCHE rappelle que le conseil municipal a déjà validé en juin 2010 les plans d'actions concernant les thèmes « déchets » et « énergies ». Aujourd'hui, il présente au conseil municipal les plans d'actions élaborés par le comité local relatifs aux thèmes « eau », « transports », « loisirs », « sensibilisation » et « espaces naturels ». Monsieur André BROCHE explique que ces plans d'actions sont d'abord approuvés par le conseil municipal, ils seront ensuite envoyés pour validation à l'ANMSM. Postérieurement, le comité local pourra travailler au développement de ces plans.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur André BROCHE explique que le court terme signifie des actions réalisables dans l'année, le moyen terme prévoit ces actions l'année prochaine et le long terme s'étend sur plusieurs années.

Monsieur Marin VIVET GROS s'interroge sur le fait que certaines actions paraissant facile à mettre en place, soient prévues sur du long terme. Monsieur André BROCHE explique que certaines actions ne dépendent pas uniquement de la commune et c'est pour cette raison qu'elles peuvent être plus difficiles à mettre en place.

Monsieur André BROCHE souhaite remercier monsieur Séverin GARCIA, chargé de mission au sein de la commune pour la charte du développement durable ainsi que le comité local, pour le travail important déjà réalisé et à réaliser.

**Le conseil municipal valide les plans d'actions « eau », « espaces naturels », « loisirs », « sensibilisation » et « transports » proposés par le comité local de pilotage de la charte. (votants : 19, pour : 19)**

## **2. SCI MFX IMMO : PROMESSE DE VENTE**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe lors du conseil municipal du 7 février 2011 pour la création d'une copropriété sur le futur bâtiment à usage de services et commerces à Plagne Soleil.

Après consultation auprès de l'avocat de la commune, il s'avère qu'il est plus judicieux de réaliser une vente en volume.

Il est donc proposé de diviser ce bâtiment en 3 volumes:

- caisse des remontées mécaniques : SAP
- Point Info + sanitaires publics + ascenseurs et escaliers : commune
- Commerces : SCI MFX immo.

Une convention d'entretien des communs (escaliers/ascenseurs) sera passée entre les 3 parties pour définir les modalités de financement.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que le prix de vente est fixé à 200 €/m<sup>2</sup> soit 80 000 € dont 5 000 € d'équipements en dotation.

**Le conseil municipal approuve la promesse de vente dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1 Robert ASTIER)**

## **3. PISTE FORESTIÈRE DÉSENCLAVANT LA PARCELLE N°45**

Dans le cadre de la réalisation d'une piste forestière désenclavant la parcelle n° 45, Monsieur Jean Luc BROCHE propose d'acquérir la parcelle section E n° 322 au Revers appartenant à madame Martine Hudry d'une surface de 215 m<sup>2</sup> au prix de 108 €.

Pour information, madame Sylvie MAITRE demande si les coûts de réalisation des pistes forestières sont entièrement à la charge de la commune ou si les entreprises qui achètent les coupent participent. Monsieur Jean Luc BROCHE lui confirme que le financement des pistes forestières est entièrement à la charge de la commune.

**Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

## **4. DÉPASSEMENT DU COS (COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS) POUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a ren-

forcé l'incitation à réaliser des constructions satisfaisant à des critères de performances énergétiques. Cette loi permet de porter à 30% le dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols résultant du plan local d'urbanisme (PLU). Il rappelle toutefois que le maître d'ouvrage devra dès le dépôt de la demande du permis, justifier que la construction répond aux critères de performance énergétique définis par la loi Grenelle II.

Il précise que cette délibération est prise dans l'attente du nouveau PLU qui intègre déjà les termes définis par la loi Grenelle II.

Suite à l'interrogation de monsieur René ALLAMAND, monsieur Joël OUGIER SIMONIN confirme que ce dépassement du COS concerne de la même façon les nouvelles constructions et les rénovations, ce sont les critères de performances énergétiques qui sont pris en compte.

Monsieur Marin VIVET GROS s'interroge sur le coût de ces critères. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN répond qu'il faut ajouter environ 30% au coût normal de la construction. Il ajoute que le maître d'ouvrage devra faire appel à une société qui validera ces critères.

Madame Sylvie MAITRE pense qu'à l'avenir il sera indispensable de modifier le règlement du PLU afin de permettre un recours à des matériaux et des architectures moins traditionnels mais qui répondent parfaitement aux nouvelles normes de performance énergétique.

**Le conseil municipal décide d'instaurer la possibilité du dépassement du COS jusqu'à 30% sur les secteurs identifiés en zone U du plan local d'urbanisme. (Votants : 19, pour : 19)**

## Questions diverses

### CONVENTION POUR LES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire distribue au conseil municipal deux conventions à passer avec l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre :

- Convention pour la rénovation des galeries de Plagne Centre relative aux travaux
- Convention pour la gestion des galeries de Plagne Centre relative à leur entretien.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de les étudier pour ensuite les valider au prochain conseil municipal.

### TRAITEMENT DE L'EAU

Monsieur Paul BROCHE rappelle le projet de la commune d'équiper les réservoirs d'eau avec des appareils de désinfection aux UV.

Il explique que la commune a engagé une étude sur les débits d'eau pour connaître le degré de protection de l'eau par les UV. Cette étude a un coût de 1650 euros. Ensuite, une décision pour la mise en place éventuelle de ces appareils sera prise en conseil municipal après le rendu de l'étude.

### DEVENIR DU LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE - MACOT CHEF LIEU

Monsieur Robert ASTIER explique que le bail avec la poste pour le local de Macot chef-lieu arrive à son terme au mois de juin. Le conseil municipal doit donc réfléchir à son devenir.

Madame Sylvie MAITRE pense qu'il serait intéressant d'avoir un commerce de proximité dans ce local et que la municipalité puisse rester décisionnaire de la destination des lieux.

Monsieur René ALLAMAND demande que soient fournis les plans du local et la surface pour que le conseil municipal puisse se faire une idée de l'aménagement possible de celui-ci.

### DROIT DE RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre envoyée par la présidente de la communauté de communes du canton d'Aime répondant aux dires de certains conseillers municipaux lors du conseil du 10 janvier.

« Monsieur le maire,

*J'ai pris connaissance du compte rendu de la séance de votre conseil municipal du 10 janvier dernier et notamment des discussions et propos qui s'y trouvent rapportés sur le thème de l'adhésion de la Communauté de communes à l'établissement public foncier local.*

*Ces propos ont retenu toute mon attention et, dans la mesure où il y est fait mention du fonctionnement de la Communauté de communes mais aussi de comportements*

*qui me sont personnellement imputés, je vous demande de bien vouloir donner lecture de la réponse formulée à ces allégations devant votre conseil municipal.*

*Je vous demande également de bien vouloir faire savoir que j'ai porté à la connaissance des membres du bureau de la communauté de communes la teneur des propos tenus en conseil municipal, et que ces membres partagent mon indignation et se joignent à moi pour la réponse qui suit.*

*En réponse aux propos rapportés dans le compte rendu de la séance de votre conseil en date du 10 janvier 2011, veuillez trouver les observations que nous souhaitons voir portées à la connaissance des conseillers municipaux :*

*Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique que la Communauté de communes du canton d'Aime a adhéré à l'EPFL de la Savoie sans discussion préalable devant les conseils municipaux. Il ajoute que le conseil municipal de Macot n'a pas été averti.*

*Nous souhaitons lui rappeler :*

- *Que la communauté de communes a organisé le 20 octobre 2010 une réunion de l'E.P.F.L, en présence de Monsieur POURCHET, directeur de celui-ci, et y a convié l'ensemble des maires et adjoints du canton pour leur permettre d'obtenir toutes les informations dont ils auraient souhaité disposer sur le sujet. Sur la convocation, à laquelle était jointe une note de présentation de l'E.P.F.L, il était clairement mentionné que cette réunion serait l'occasion de débattre de la question de l'adhésion de la CCCA à l'E.P.F.L 73 pour le compte du canton.*

*A la suite de cette réunion et du tour de table organisé, le principe de l'adhésion à l'E.P.F.L a été retenu.*

- *Que la communauté de communes, comme tous les établissements publics intercommunaux est administrée par une assemblée délibérante au sein de laquelle sont représentées toutes les communes membres, et dont le fonctionnement est régi par les dispositions du code général des collectivités territoriales qui sont scrupuleusement respectées.*

*Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique que la commune de Macot La Plagne représente plus de 40% des bases d'imposition de la CCCA et que cette adhésion va devoir être répercutée sur les contribuables.*

*Nous souhaitons l'informer que le taux de la Taxe Spéciale d'Équipement qui résultera du produit voté par l'EPFL sera identique pour tous les contribuables du canton, et plus largement pour tous les contribuables situés dans le périmètre de compétence de l'EPFL, celui-ci englobant le territoire de 113 communes dans le département.*

*Monsieur Joël OUGIER SIMONIN déclare que l'engagement d'adhérer à l'E.P.F.L 73 a été pris pour 8 ans. Nous indiquons que ceci est tout à fait faux puisqu'aucune durée minimale d'adhésion n'est imposée par les statuts de l'E.P.F.L.*

*Monsieur Joël OUGIER SIMONIN déclare que l'adhésion a été validée suite à la demande de la mairie d'Aime pour son projet d'Aime 2000.*

Nous signalons que la communauté de communes a effectivement lancé la réflexion sur demande de la commune d'Aime, ainsi qu'elle procède à chaque fois qu'elle est sollicitée par une commune ou un syndicat intercommunal pour l'étude de l'intérêt et de l'opportunité du transfert d'une compétence ou pour toute question stratégique, ce qui ne préjuge en rien de la suite donnée à ces demandes.

Enfin monsieur Joël OUGIER SIMONIN considère que cette décision d'adhésion est antidémocratique.

Considérant les deux premiers points de notre réponse, nous ne pouvons que faire part de notre indignation quant à ces propos, que nous jugeons colomnieux pour les vice-présidents délégués, pour les membres du bureau et pour tous les élus du conseil communautaire qu'ils présentent comme quantité négligeable dans le processus décisionnel de la communauté.

A ces déclarations répondent celles de monsieur Robert ASTIER, qui indique que « les élus se sentent en trop dans ces conseils de la communauté de communes du canton d'Aime ».

Nous considérons que monsieur Robert ASTIER n'apporte aucune preuve de la représentativité de ses propos au sein des 18 élus titulaires et des 18 élus suppléants du conseil communautaire alors même qu'il s'exprime pour leur compte lorsqu'il invoque leur sentiment. Ces déclarations ne nous semblent donc pas recevables.

Il indique que « la manière dont la présidente conduit ces réunions ne lui convient pas ». Or nous remarquons que monsieur Robert ASTIER n'a jamais formulé aucune observation en séances quant au déroulement de celles-ci. Nous soulevons également que monsieur Robert ASTIER n'a assisté qu'à 8 réunions sur les 32 tenues depuis l'installation de l'assemblée délibérante en avril 2008, le dernier conseil auquel il a participé datant du 24 mars 2010, voilà près d'un an.

Monsieur Robert ASTIER rappelle ensuite que « le canton d'Aime n'appartient pas à cette dernière ( la présidente), et que les choix décidés en conseil communautaire sont anti-démocratiques ».

Nous souhaitons rappeler le travail collégial mené par le bureau de la communauté, qui se réunit presque une fois par semaine, mais également les travaux des commissions thématiques qui associent plus largement les élus de conseil communautaire en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace (SCOT), d'action sociale, de culture, d'environnement et de travaux.

Nous rajoutons que la communauté de communes, à des fins de transparence et de partage multiplie les réunions en direction de ses délégués et/ou de ses communes membres, à l'instar :

- de la journée d'information finances, animée par « mairie conseils » le 27 janvier 2010, à destination des délégués titulaires et suppléants de la CCCA (à laquelle monsieur Robert ASTIER n'a pas assisté).

- de la réunion de restitution de l'étude menée par le groupement « Comète-Fidal-Montmasson » sur la faisabilité et l'opportunité d'une prise de compétence en matière d'assainissement, à destination des maires et ad-

joint, le 17 septembre 2010 (à laquelle monsieur Robert ASTIER n'a pas assisté).

- de la réunion relative à l'E.P.F.L 73 en date du 20 octobre 2010, déjà citée (à laquelle monsieur Robert ASTIER n'a pas assisté).

- des 3 réunions de restitution correspondant aux volets « stations », « chef-lieu » et « adrets » de l'étude menée par le cabinet PIVADIS sur les pôles commerciaux, les 8 et 9 novembre 2010, à destination des élus concernés (réunion « stations » à laquelle monsieur Robert ASTIER n'a pas assisté. Non convié pour les deux autres volets).

- de la réunion prévue le 7 mars prochain, et animée par l'ASADAC, relative aux finances et à destination des conseillers municipaux et élus communautaires (à laquelle nous espérons voir monsieur Robert ASTIER).

- de la réunion prévue le 14 mars prochain, et animée par « mairie conseils », relative à la réforme des collectivités territoriales et à destination des conseillers municipaux et élus communautaires (à laquelle nous espérons voir monsieur Robert ASTIER).

Nous souhaitons également rappeler à monsieur Robert ASTIER la démarche engagée depuis mi-2010 en vue de l'élaboration d'un projet de territoire partagé de tous.

Nous rappelons la réunion organisée le 20 octobre 2010 à destination des maires et adjoints du canton au cours de laquelle les orientations identifiées comme prioritaires par les élus de la CCCA leur ont été présentées, et qui ont reçu leur approbation (réunion à laquelle monsieur Robert ASTIER a assisté).

Nous rappelons la réunion d'information organisée à destination de l'ensemble des conseillers municipaux et personnels communaux du canton le 9 décembre 2010, au cours de laquelle cette même présentation a été faite et où il a été annoncé la constitution de groupes de travail élargis auxquelles toutes les personnes intéressées par les thématiques abordées - élus, personnels communaux et partenaires institutionnels - sont invitées à se joindre aux fins d'approfondir et d'enrichir les premières orientations tracées (réunion à laquelle monsieur Robert ASTIER n'a pas assisté).

Nous rappelons le courrier adressé le 18 janvier 2011 à toutes les communes pour recueillir les inscriptions à ces groupes de travail.

Cette démarche participative à l'échelle du territoire cantonale est destinée à tracer la « lettre de mission » qui sera confiée à la communauté de communes du canton d'Aime pour les années à venir.

Nous considérons que l'ensemble de ces éléments n'est guère en phase avec l'image monarchique que monsieur Robert ASTIER souhaite donner de la communauté de communes.

La présidente,  
Corinne MAIRONI-GONTHIER



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE**

Monsieur Yves BRIANÇON informe le conseil municipal que le conseil syndical du SIGP a validé le plan d'investissement 2011 de la société d'aménagement de la Plagne.

Il explique que, techniquement, la SAP ne peut pas déplacer le télésiège du Colorado. Le coût étant trop élevé (60% du prix d'un appareil neuf).

Investissements prévus :

- Télésièges 6 places débrayables au Verdon sud
- canon à neige sur la partie basse de la piste Cornegidouille
- poursuite des travaux de terrassement sous les Verdons.

En revanche, monsieur Yves BRIANÇON ajoute que les discussions vont devoir être poursuivies pour la mise en place d'une nouvelle remontée mécanique à Plagne Soleil.

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle que le conseil municipal avait pris une délibération concernant cette remontée mécanique. Monsieur le maire explique qu'il a été décidé, à la dernière réunion, de faire une visite sur place à Plagne Soleil en même temps que la visite sur la Grande Rochette pour réaliser un accès facile sur la piste Mira.

Monsieur Michel BORLET demande si la SAP compte toujours réaliser cette bretelle. Monsieur Yves BRIANÇON répond que la SAP a abandonné ce projet pour 2011 mais souhaite en reparler pour 2012. Il est donc important que lors de la visite sur place en début de saison prochaine, l'ensemble du conseil municipal soit présent afin de donner son avis.

Monsieur Michel BORLET souhaite rappeler qu'une signalisation correcte de la piste «Gheisha» permet d'avoir un retour facile sur Plagne Bellecôte ou Plagne Centre.

Monsieur Michel Borlet soulève également le problème toujours existant du démontage du télésiège des Aollets à Plagne Villages. Compte tenu du nombre de lits, la SAP doit normalement une remontée à cette station. Monsieur Michel BORLET explique que les propriétaires de Plagne Villages ont bien intégré le fait qu'il va être difficile d'installer un télésiège sur le front de neige de Plagne Villages relativement étroit. En revanche, le remplacement du télésiège du Véga pourrait combler l'absence de cette remontée.

Monsieur le maire précise que monsieur Yves BRIANÇON présentait aujourd'hui les investissements 2011 et que le conseil municipal peut encore se réunir pour travailler et faire des propositions sur les investissements à venir.

Il ajoute que la SAP doit également dans les cinq ans à venir réaménager le front de neige de Plagne Centre au niveau du Bécoin et des Verdons Nord, et ceci devrait améliorer considérablement les flux des skieurs.

Monsieur Bernard AUBONNET souhaite attirer l'attention sur le fait que la SAP n'a pas réalisé de gros investissements sur la Plagne depuis 3 ans. Elle profite du fait que les communes membres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un plan d'investissement à proposer. Mon-

sieur Bernard AUBONNET explique qu'il est tout à fait d'accord sur le fait que les délégués représentants ont été élus pour défendre les décisions du conseil municipal dans les différents organismes extérieurs. Par contre, si la volonté de tous est que la station de La Plagne avance et évolue, il est important de bien intégrer que la décision finale doit revenir à l'organisme en question (SIGP, OPGP, CCCA...).

Monsieur Michel Borlet demande pourquoi la SAP n'a pas tracé un itinéraire VTT en même temps que la nouvelle piste du dérochoir. Monsieur le maire explique que la piste du dérochoir est un dossier très compliqué compte tenu de la présence d'une fleur protégée à cet endroit.

## **HÉLISURFACE**

Monsieur André BROCHE rappelle la nécessité pour le développement de la station de trouver un endroit pour la création d'une hélisurface. La décision doit être prise avant la fin de l'hiver pour que les travaux puissent attaquer rapidement.

Le conseil municipal doit déjà décider si cette hélisurface sera communale, intercommunale ou privée.

Monsieur David ALLEMOZ ajoute qu'il existe une réelle demande pour les déposes en hélicoptères sur la station. Monsieur André BROCHE indique qu'une surface existe au niveau des Bouclets. Il propose que la commune lance une démarche pour connaître la faisabilité du projet à cet endroit.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour lancer, dans un premier temps, une démarche communale. Monsieur le maire charge monsieur David Allemoz de travailler sur ce projet.

## **AIRE DE CARAVANEIGE**

Monsieur David ALLEMOZ attire l'attention du conseil municipal sur le fait qu'il va falloir envisager l'extension du caravaneige car il arrive régulièrement que ce parking soit plein.

Monsieur Robert Astier précise que le projet initial avait prévu 46 emplacements.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME**

Madame Sylvie MAITRE indique que la communauté de communes du canton d'Aime a étudié la demande de subvention de l'espace associatif cantonale (EAC). La décision a été prise de ne pas l'augmenter. En revanche, comme pour la Mato, l'EAC dépend d'une convention collective qui entraîne une hausse de la masse salariale de l'ordre de 10 000 €.

Madame Sylvie Maitre évoque ensuite les réunions d'information organisées par la CCCA sur la réforme de la loi des finances qui a eu lieu ce jour et sur la réforme des collectivités territoriales le 14 mars. Il est primordial pour la commune d'anticiper les effets de ces réformes - notamment sur la fiscalité liée à l'urbanisme.

Dans le cadre de la communauté de communes du canton d'Aime, monsieur le maire demande aux délégués suppléants démissionnaires messieurs Robert ASTIER et Nicolas BRIANCON MARJOLLET de rédiger un courrier de démission officiel.

### OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET explique qu'un comité d'éthique a été créé au sein de l'OPGP pour travailler sur l'anniversaire des 50 ans de la Plagne ainsi que 3 commissions concernant :

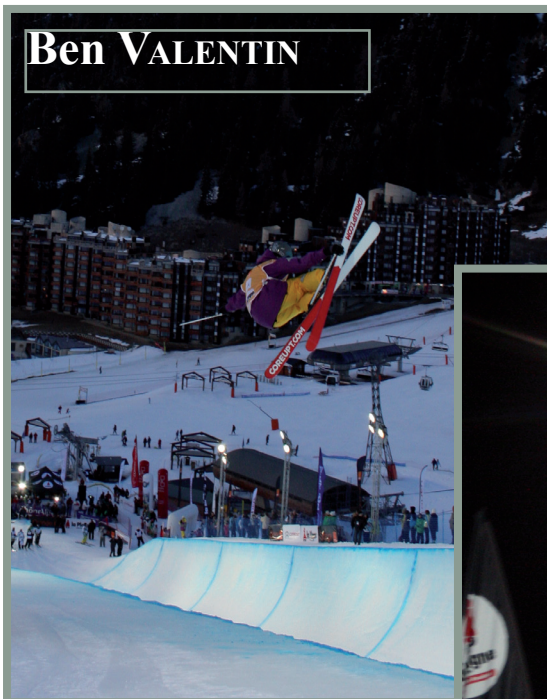
- la fête et la réception
- la réalisation de livres, DVD, histoire
- le marketing et la communication

### HALF PIPE DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Yves BRIANÇON fait part de rumeurs concernant le half pipe de Plagne Bellecôte indiquant qu'il n'est pas aux normes FIS.

Monsieur David ALLEMOZ précise que le half pipe est bien aux normes FIS mais que les coureurs souhaiteraient que ces normes évoluent vers une structure type super pipe (moins étroits et plus hauts).

## La coupe du monde de Freestyle



La seconde étape et la finale de la coupe du monde ont eu lieu le week end du 19 et 20 mars à Plagne Bellecôte. Les Plagnards, une fois de plus, ont été sur le podium. BenVALENTIN a pris la deuxième place de la seconde étape dont les finales ont eu lieu le dimanche matin.



Lors de la finale des finales de la coupe du monde qui a eu lieu le dimanche soir, Kevin ROLLAND a pris la première place et Ben VALENTIN a remporté le globe de cristal deux ans après Kevin ROLLAND.

## LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS &lt; 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/02	Maintenance préventive et corrective			
	lot 1 - portes piétonnes automatiques	Kone	765,00 euros	914,34 euros
	lot 2 - portes de garages et rideaux métalliques	France Fermetures	2 292 euros	2 741,23 euros
MAPA 10/52	Prestation d'enlèvement de véhicules sur les stations de La Plagne	Garage La Plagne	MBC max 25 000 €/an	MBC

## P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1021	ESF Plagne Bellecôte	Plagne Bellecôte	agrandissement local
PA 07315010M6001	SAP	La Plagne	Piste des Verdons
PC 0731501M1020	SARL Le Refuge	Plagne Centre	Auvent + extension terrasse

## D ÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1021	MIBORD Christiane	Rue St Bernard	pose kit thermique photovoltaïque
PA 07315010M6001	SAP	La Plagne	Piste des Verdons
PC 0731501M1020	SARL Le Refuge	Plagne Centre	Auvent + extension terrasse

## RAMASSAGE DES DÉCHETS EN VALLÉE

Comme chaque printemps, la commune de Macot La Plagne organise une campagne de ramassage des déchets abandonnés sauvagement dans la nature. En plus du traditionnel ramassage en station, la commune organise cette année **une journée en vallée**. Elle se déroulera le **samedi 16 Avril de 8h00 à 13h00**.

Toutes les personnes souhaitant participer sont priées de **s'inscrire en mairie avant le Mardi 12 Avril**. A l'issue de la matinée, un repas sera offert à tous les participants. Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements de pluie en cas de mauvais temps.

**Pour information la journée de ramassage à La Plagne se déroulera le samedi 11 juin.**



LA JOURNÉE DE RAMASSAGE 2010  
SUR LA PLAGNE.



## Winter Urban Plagne

**13 au 15 avril 2011**

Un concept simple et efficace, un village avec des démos de culture urbaine sous « presque » toutes ses formes : essais de nouvelles glisses, customisation d'objets et 3 jours de défis techniques et déjantés lancés aux teams de riders pro. (source OPGP)

Programme :

Mardi 12 avril : arrivée des teams du pro contest «Urban legend of snow»

Mercredi 13 au vendredi 15 avril, dans le village exposant :

- Animations musicales et show DJ par Dark Dog
- test de nouvelles glisses : Yooners, sikki trike, fuse snow, snack glisse, sit2ski, zippfy, snowscoot dr Jack, speedel'star
- skipass spring test : test de ski avec présence d'une dizaine de marques et plus de 200 paires de ski 2011/2012
- stand partenaires : Dark dog, powe balance, skipass...
- stand jeux vidéos et customisation graffiti

Après ski et soirées à la salle des congrès de Belle Plagne, accès libre et gratuit :

13 avril : **17h** - vin chaud offert + finale sur écran géant des qualifiés du jour au tournoi de jeux vidéo. **18h** : Projection du film «Punchline», production PVS Compagny (FRA)

**21h** : projection du film «the way I see it», production MSP Film (USA)

14 avril : **17h** - vin chaud offert + finale sur écran géant des qualifiés du jour au tournoi de jeux vidéo. **18h** : projection du film «Eye trip», production Level 1 (USA), **21h** : projection du film «Revolver», Poor boys productions (USA),

15 avril : **17h** - vin chaud offert + finale sur écran géant des qualifiés du jour au tournoi de jeux vidéo. **18h** : projection en avant première du film « Best of Urban Plagne », retraçant les 3 dernières années de l'évènement, **18h30** : Apéro mix en salle des congrès offert par «la chèvre des Alpes» et «Brasserie du Mont Blanc», **21h** : projection des films réalisés par les équipes participantes au Pro Contest «Urban Legend of Snow» suivie de la soirée de clôture : show, animations, buvette et remise des prix.

## Grand prix du club des sports

**16 avril 2011**

Stade Jean Luc CRÉTIER à Plagne Centre.

## La Plagne fête Pâques

**24 avril 2011**

Information maison du tourisme : 04.79.09.02.01

## Fermeture de la station

**30 avril 2011**

Pour ne plus être obligé d'aller jusqu'à Chambéry quand vous souhaitez un rendez vous technique en économies d'énergies, isolation, rénovation ou construction de basse consommation énergétique et installation d'énergies renouvelables (solaire, bois):

Permanence mensuelle décentralisée de l'espace info énergie porté par l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables :

**Chaque 1<sup>er</sup> mardi matin du mois de 8h30 à 11h30.** à la sous préfecture d'Albertville.

Sur rendez vous : 04.79.85.88.50

Les conseils sont gratuits, neutres et indépendants des fournisseurs de matériels et d'énergies.

## ACCUEILLENZ UN ENFANT PENDANT L'ÉTÉ

Le temps des vacances est un moment propice aux échanges et aux découvertes. Dans le cadre de l'accueil familial, partagez la chaleur de votre foyer et contribuez au développement et à l'épanouissement d'un enfant de 6 à 11 ans venu d'une famille en difficulté social ou financière. Le temps des vacances est un moment privilégié pour établir avec lui un contact durable et lui permettre d'acquérir de nouveaux repères qu'ils soient affectifs ou pratiques.

L'équipe du secours catholique vous accompagnera constamment dans cette aventure enrichissante avec l'esprit qui nous anime : respect des différences, reconnaissance des capacités de l'enfant, et discrétion sur son histoire.

Pour davantage d'informations, il vous suffit de contacter le secours catholique de Savoie :

- au 04 79 60 54 00

- mail : [sc-chambéry@secours-catholique.org](mailto:sc-chambéry@secours-catholique.org)

- adresse : Secours Catholique, 297 chemin de la martinière, 73 000 Bassens.

## RECHERCHE BÉNÉVOLES

Championnat de France de descente canoë kayak 2011  
Pour organiser ces Championnats de France ouverts aux équipes étrangères (en vue des Mondiaux 2012) qui auront lieu à la Plagne **du 12 au 17 Juillet 2011**, le comité d'organisation compte sur la participation active de nombreux volontaires qui interviendront dans tous les secteurs.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'organisation de ces championnats, vous pouvez vous inscrire :

- par téléphone auprès de Mme Brigitte GELLOZ

06 81 46 99 46 ou par email :

**[volontaires@laplagnecanoe2012.com](mailto:volontaires@laplagnecanoe2012.com)**

- par internet : les documents d'inscription sont téléchargeables sur les sites suivants :

- **[www.laplagnecanoe2012.com](http://www.laplagnecanoe2012.com)** dans la rubrique VOLONTAIRES

- **[www.mairie-macotlaplagne.com](http://www.mairie-macotlaplagne.com)** en page accueil dans les news.